LOI DU 5 AVRIL 1884 - Article 56

DEPARTEMENT de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE

délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes MARANA GOLO 2022/116

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	22

Date de la convocation 06/12/2022

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 12 décembre à 17h00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (21): Paule ALBERTINI- Chantal AMBROSI - Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI - Jérôme CAPPELLARO - Jean DOMINICI - Fortuné FELLICELLI - Jean Charles GIABICONI - Isabelle GIUDICELLI — Bernard GRAZIANI - Christophe GRAZIANI -Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI - Alain MAZZONI - François MONTI - Anne Marie NATALI -Angèle NERI -Gabriel PASQUALI - Pierre Antoine PASQUALINI - Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte TERRIGHI-

Pouvoirs (1): Maryline MASSONI donne pouvoir à Jean-Charles GIABICONI

Absents (15): Christiane ALBERTINI - Dominique BENIGNI- Christelle CRUCIANI-Joseph GALLETTI- Maria GAROBY - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Ange LAMBERTI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI- Marjorie PINDUCCI - Frédéric RAO - Pierre NATALI-José OLIVA - Jean Pierre VALDRIGHI - Charlotte VITTORI

OBJET: Convention territoriale globale avec Caisse d'Allocation Familiale de la Haute-Corse

MONSIEUR JEAN-MARC MATTEI a été désigné comme secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriale ;

Vu le Code de la Sécurité sociale :

Vu le Code de l'action sociale et des familles

Considérant la proposition de la Caisse d'Allocation Familiale de la Haute-Corse de conclure des partenariats à l'échelle des intercommunalités pour perpétuer les partenariats qu'elle a noué avec le bloc communal ;

Considérant le rôle prépondérant des communes dans la déclinaison territorialisée des politiques de la CAF en faveur des familles et la nécessité de faciliter sa continuation,

APRES EN AVOIR DELIBERE:

Affirme la pertinence d'enrichir le projet de territoire de Marana-Golo d'une vision sociale dans le respect des politiques menées par ses communes membres;

Autorise le Président à conclure une convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocation de la Haute-Corse et signer tout document en lien avec ce projet.

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture

Et publication ou notification

DU:

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président Jean DOMINICI Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20221212-2022-116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022 Signature Affichage: 12/12/2022

numérique de Pour l'autorité compétente par délégation JEAN BAPTISTE

Date: 2022.12.13 10:52:52 +01'00'

DOMINICI ID

JEAN **BAPTISTE DOMINICI** ID

1